
PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

2 MARS 2009

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**recommandant la généralisation des animations à la vie relationnelle,
affective et sexuelle en milieu scolaire ***

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'Action sociale et de la Santé

par

M. P.-O. Delannois

* Voir Doc. 857 (2008-2009) – N°s 1 à 3.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'Action sociale et de la Santé s'est réunie en séance publique de Commission le 2 mars 2009, afin d'examiner la proposition de résolution recommandant la généralisation des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire (Doc. 857 (2008-2009) – N° 4) ⁽¹⁾.

(1) *Ont participé à la réunion* : M. Avril, Mmes Bertouille, Bidoul, Colicis, MM. Daerden, Delannois, Mmes Docq, Pary-Mille, MM. Procureur, Severin, Mme Willocq.

Ont assisté à la réunion : Mme Dethier-Neumann, MM. Collignon, Fontaine, Fourny, Senesael, M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

I. PROPOSITION DE RÉSOLUTION

recommandant la généralisation des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire

A. EXPOSÉ D'UN CO-AUTEUR DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Mme Dethier-Neumann explique que le 17 juillet 2008, la Communauté française votait une résolution qui était soutenue par tous les groupes démocratiques. Elle recommandait – et recommande toujours – la généralisation des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire. Pour rappel, la résolution demande que les différents Ministres de la Communauté française concernés par le sujet collaborent entre eux et avec le Gouvernement de la Région wallonne et le Collège de la Commission communautaire française de Bruxelles, compétents pour l'agrément des centres de planning familial, afin de créer des synergies nécessaires à la mise en œuvre rapide d'une généralisation phasée et progressive.

Aujourd'hui, en Région wallonne, c'est l'application logique et la continuité de ce qui a été initié à la Communauté française. Cette proposition de résolution recommande l'adoption d'un accord de coopération définissant les rôles et les obligations des Gouvernements et des acteurs de terrain. Elle demande que les professionnels du secteur soient associés à la préparation de cet accord. Elle recommande la définition en concertation avec les acteurs de terrain, d'un calendrier qui initie ce processus de généralisation dans le courant de l'année scolaire 2008-2009 jusqu'à maintenant.

Deux amendements ont été déposés. Le premier amendement ne retarde pas la concertation sur le terrain, avec les acteurs du terrain. Par contre, on retarde l'application sur place vers l'année scolaire qui suivra. Mme Dethier-Neumann rappelle que cette proposition de résolution, en lien avec celle traitée au niveau de la Communauté française, a été écrite après les évaluations de projets pilotes, en matière d'animation à la vie affective et sexuelle menées en Communauté française et à la suite des recommandations au terme de celles-ci, par des équipes universitaires. Ceux-ci considéraient qu'une vision positive de la vie relationnelle, affective et sexuelle, tout au long d'une vie, permet de diminuer fortement les facteurs de risque, elle parle de grossesse non désirée, de faits de délinquance sexuelle, de maladies sexuellement transmissibles et de la stigmatisation d'orientations sexuelles. À l'instar des experts chargés de l'évaluation des projets pilotes, cette vision positive peut être acquise par l'organisation de modules d'animations, notamment par des centres de planning familial dans le cadre scolaire. On constate aussi qu'à ce jour, les initiatives et les actions du Gouvernement n'ont pas encore pu aboutir à une mise en œuvre généralisée des modules d'animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

L'Intervenante tient à formuler trois points positifs qui émanent de cette proposition de résolution. D'abord, c'est un droit pour tous qu'on veut installer ou qu'on veut pousser avec cette proposition de résolution. Deuxièmement, c'est la possibilité d'aboutir à un respect mutuel, donc la création positive par rapport à la sexualité et en troisième point, une proposition de résolution qui travaille sur la prévention. Le premier, c'est donc le droit pour tous.

Mme Colicis tient à souligner l'utilité de cette proposition et notamment sur deux volets : tout d'abord, c'est dans le cadre de la confusion entre IVG et avortement. Elle pense qu'il est important de travailler constamment et de lutter contre cette confusion. Ensuite, permettre clairement d'expliquer aux jeunes quelle est la différence entre activité sexuelle et maltraitance sexuelle, ce qui n'est pas toujours évident dans le cadre intra-familial puisqu'on sait que souvent les pervers sont des manipulateurs. Ce type de proposition permet de mettre en place des programmes qui permettront d'éviter justement cette confusion, aussi.

Mme Bertouille s'associe, en tant que co-signataires de cette proposition de résolution, comme elle l'était au niveau de la Communauté française, à la présentation de celle-ci. En tout cas, quelque six mois après le vote de la résolution à la Communauté française, arrive enfin sur la table de la Commission la résolution déposée en Région wallonne, laquelle fait donc le pendant et la continuité. Ces deux résolutions auraient dû être votées simultanément dans les deux Assemblées pour avoir plus de cohérence puisqu'au niveau de la Communauté française, on parle bien de la rentrée scolaire 2008-2009. On est déjà en 2009 et il est dommage que ces deux résolutions n'aient pas été votées simultanément. Mme Bertouille dit également que si cette proposition de résolution est signée par les quatre partis démocratiques, c'est bien parce que, au niveau des Gouvernements, il n'y a pas eu de réalisation concrète, de généralisation des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire. C'était une des priorités du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement de la Région wallonne. On est en fin de la législature et on va voter une résolution en Région wallonne qui va demander la généralisation de ces animations dans les écoles. Ce ne sera pas d'application sous cette législature. C'est regrettable par rapport à une des priorités des Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne.

Sur le fond, beaucoup de choses ont été dites mais Mme Bertouille voudrait épingler trois choses. Tout d'abord, l'importance de la généralisation de ces anima-

tions. C'est que rien n'a été fait au niveau des écoles à l'exception de quelques appels à projets. Il n'y a malheureusement pas eu de généralisation de ces initiatives. Cela constitue le point le plus important de la résolution. Il est essentiel que tout un chacun ait accès à ces animations et, notamment, les publics les plus fragilisés lesquels ont peut-être encore plus besoin de ce type d'animations. Deuxième point qui concerne la prévention au sens large du terme, que ce soit pour lutter contre la maltraitance ou contre la violence, les grossesses non désirées. Enfin, cette résolution permet de clarifier aussi le rôle des uns et des autres, puisqu'on a pu constater dans les écoles que des animations se déroulaient mais pas toujours de façon appropriée, pas toujours par des acteurs qui devaient faire ces animations. Le rôle des acteurs, que ce soit les centres de planning ou tout autre acteur, PMS, ... au sein des établissements scolaires est important. Une clarification bien nette s'impose parce que ce n'est pas l'enseignant qui doit réaliser ces animations.

B. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Ministre se réjouit de cette résolution qui va dans le bon sens, parce qu'il est important que, dans la transparence, on puisse donner les bonnes informations aux jeunes, par rapport à leur vie, par rapport à leurs rêves, par rapport à l'idée qu'ils doivent avoir d'eux-mêmes et des autres. M. le Ministre rappelle qu'il vit sous l'angle des centres de planning puisque il essaie de les stimuler au maximum à travers les différentes fédérations qui les représentent. Il signale qu'il a quand même travaillé, notamment via le projet qui permet, avec les centres de plannings justement, d'identifier les difficultés qui font qu'il y a des blocages, par rapport à ces animations dans les écoles. Il termine une cartographie des animations qui va permettre de mettre en évidence, là où cela se passe bien et là où cela ne se passe pas. Les centres de planning sont tous volontaires pour jouer ce rôle d'animations dans les écoles. Mais encore faut-il que les portes s'ouvrent. Donc, cette cartographie va permettre de manière implacable de pointer du doigt les manquements en la matière, ce qui va dans le sens de la résolution, qu'une fois encore, M. le Ministre salue. Il ne sait cependant pas enfoncer les portes. Mais il crée, en tout cas, les conditions. M. le Ministre dit qu'il ne faut pas être trop angéliques car tout le monde n'est pas d'accord avec cela dans la société parfois un peu conservatrice. Il y a aussi des freins par rapport à cela. Ici, par ce travail il sera possible dans l'esprit de cette résolution, de faire avancer les choses et épingler là où cela ne fonctionne pas bien. Cela prend du temps et c'est bien à ce titre qu'il y a un amendement permettant de postposer quelque peu

l'implémentation des choses, par rapport à la prochaine année scolaire. On aura les outils pour pouvoir aller dans cette direction-là et cette résolution va faire énormément plaisir à l'ensemble des centres de planning.

Un amendement (Doc. 857 (2008-2009) – N° 3) a été déposé par Mme Dethier-Neumann, Mme Bertouille, Mme Colicis et M. Procureur. Cet amendement vise à ajouter à la troisième recommandation les mots suivants : « dès le vote en séance plénière de la présente résolution. ».

Mme Dethier-Neumann explique que cet amendement va dans le sens de M. le Ministre. On doit encore préparer le terrain, d'où cette initiative qui précise que l'on doit travailler avec le terrain, on doit les inclure, on doit entendre pourquoi ils sont prêts à ouvrir leurs portes, où sont les limites de la proposition et comment peut-on les effacer.

Un amendement (Doc. 857 (2008-2009) – N° 2) a été déposé par Mme Colicis, Mme Dethier-Neumann, Mme Bertouille, et Mme Willocq. Cet amendement vise à remplacer, la quatrième recommandation par les mots suivants : « 2008-2009 » par les mots « 2009-2010. ».

Mme Colicis rappelle qu'il était prévu le lancement du processus dans le cadre de l'année scolaire 2008-2009. Comme elle est déjà largement entamée, ils proposent le lancement en 2009-2010.

Mme Dethier-Neumann souhaite que, si les deux amendements sont acceptés, ils fassent une petite réflexion technique, sur la façon dont ils pourront retravailler effectivement la proposition de résolution qui est signée en Communauté française.

C. VOTES

Les amendements (Doc. 857 (2008-2009) – N° 2 et N° 3) ont été adoptés à l'unanimité.

La proposition de résolution (Doc. 857 (2008-2009) – N° 1) telle qu'amendée a été adoptée à l'unanimité.

D. RAPPORT

À l'unanimité des membres présents, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,

P.-O. DELANNOIS

Le Président,

P. AVRIL

II. TEXTE ADOPTÉ

Vu le décret de la Région wallonne du 18 juillet 1997 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de planning;

Vu le décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre;

Vu le décret de la Communauté française du 14 juillet 1997 relatif à la promotion de la santé;

Vu le décret de la Communauté française du 20 décembre 2001 relatif à la Promotion de la Santé à l'École;

Ayant pris connaissance des évaluations des projets pilotes en matière d'animation à la vie affective et sexuelle menées en Communauté française, et des recommandations au terme de celles-ci par les équipes universitaires;

Considérant qu'une vision positive de la vie relationnelle, affective et sexuelle tout au long de la vie permet de diminuer fortement les facteurs de risque : grossesses non désirées, faits de délinquance sexuelle, maladies sexuellement transmissibles, stigmatisation d'orientations sexuelles;

Soulignant, à l'instar des experts chargés de l'évaluation des projets pilotes, que cette vision positive peut être acquise par l'organisation de modules d'animation, notamment par les centres de planning familial, dans le cadre scolaire;

Constatant à ce jour que les initiatives et actions des Gouvernements n'ont pas encore pu aboutir à une mise en œuvre généralisée des modules d'animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle;

Constatant dès lors l'inéquité du système actuel, en particulier pour les jeunes fréquentant l'enseignement technique et professionnel;

Convaincu que le lancement rapide d'un processus phasé et progressif de généralisation des modules d'animation à la vie affective et sexuelle sera profitable à tous les élèves, sans distinction;

Relayant les demandes de groupes d'experts, en particulier celles émises régulièrement par la Commission nationale d'évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse;

Appelant vivement à une coopération et à des synergies entre les francophones dans l'élaboration d'une politique visant à améliorer le bien-être et la santé de la population dans son ensemble;

Le Parlement wallon :

- Demande que les ministres de la Région wallonne, avec ceux de la Cocof et ceux de la Communauté française créent les synergies nécessaires à la mise en œuvre rapide d'une généralisation phasée et progressive, tenant compte des contraintes budgétaires, des modules d'animation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'ensemble des élèves de la Communauté française;
- Recommande l'adoption d'un accord de coopération définissant les rôles et les obligations de chacun des gouvernements et des acteurs de terrain;
- Demande que les acteurs de terrain soient associés à la préparation de cet accord dès le vote en séance plénière de la présente résolution;
- Recommande la définition en concertation avec les acteurs d'un calendrier préparatoire à la généralisation de la mesure, en vue du lancement du processus dans le courant de l'année scolaire 2009-2010.